



LA MÉDIATION DU CRÉDIT, LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT, ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Réunion des banques

Montauban, le 10 avril 2025
Narbonne, le 11 avril 2025

Frédéric VISNOVSKY

Médiateur national du crédit aux entreprises

Président de l'Observatoire du financement des entreprises



1

LA MÉDIATION DU CRÉDIT

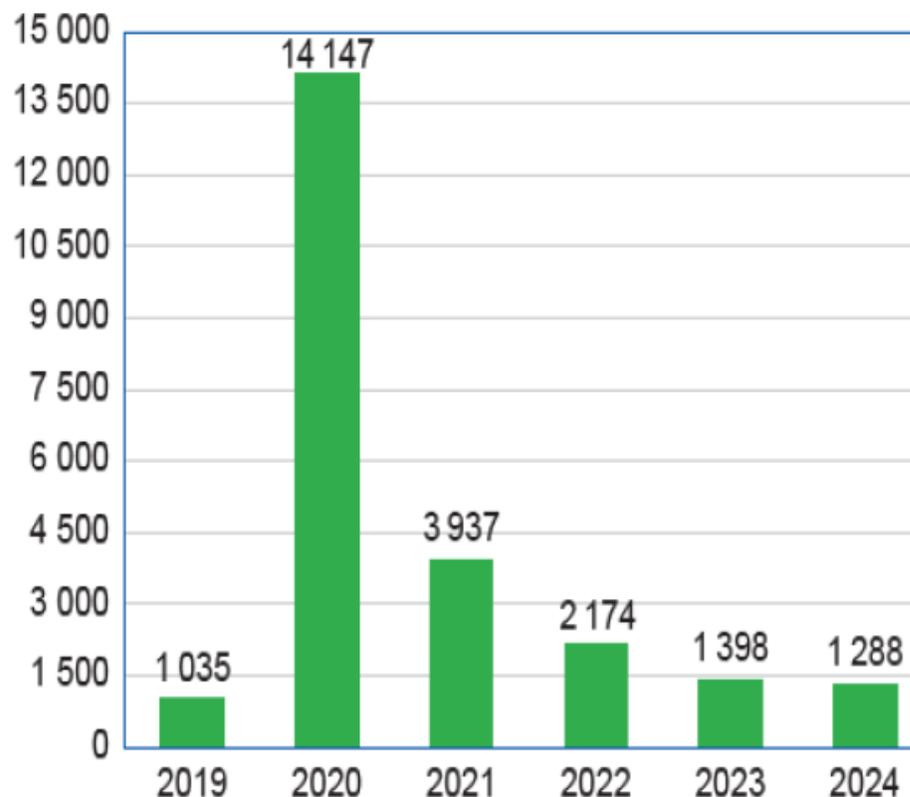
1.1. UN ACCORD DE PLACE QUI COMPORTE DES ENGAGEMENTS

- **Une mission fondée sur un accord de place signé par** : le ministère de l'économie et des finances, la Banque de France, l'IEDOM, la Fédération bancaire française et l'Association française des sociétés financières
- **Accord prorogé** le 4 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025 avec un renouvellement par **tacite reconduction**

Engagements des banques	Engagements des médiateurs
<ul style="list-style-type: none">➤ En cas de refus ou dénonciation de financement ou de garantie, informer l'entreprise de la possibilité de recourir au médiateur du crédit➤ Participer de bonne foi au processus de médiation	<ul style="list-style-type: none">➤ Fonder ses recommandations sur une analyse technique individuelle de chaque entreprise➤ Ne jamais demander aux partenaires financiers des interventions qui leur feraient manifestement courir un risque anormal

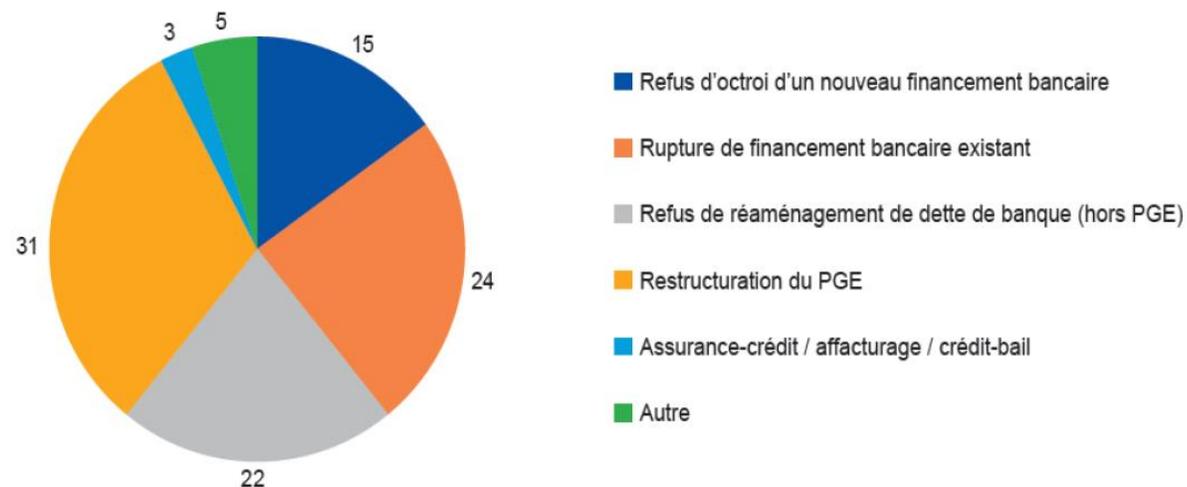
1.2. UN DISPOSITIF FAIBLEMENT SOLLICITÉ

Nombre de dossiers éligibles



Répartition des problématiques rencontrées dans les dossiers éligibles – 2024

(en pourcentage)

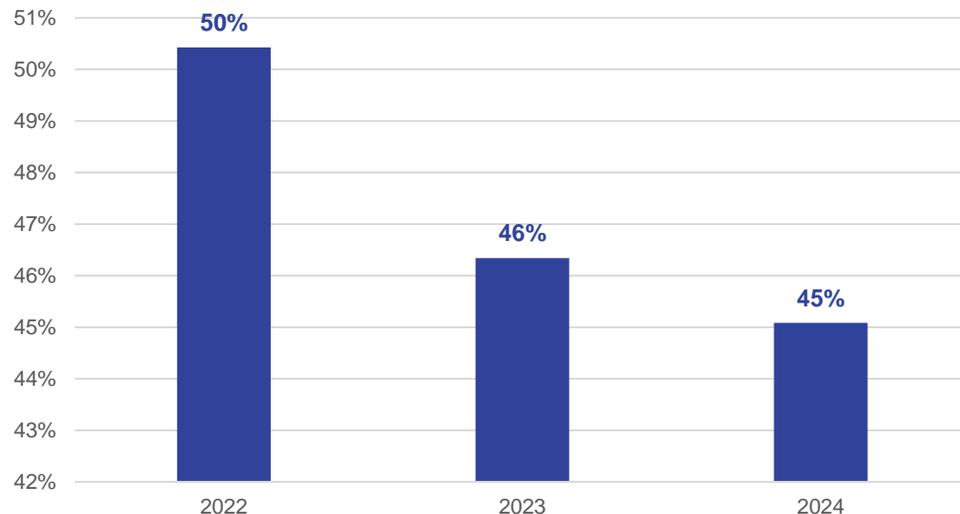


Dossiers éligibles

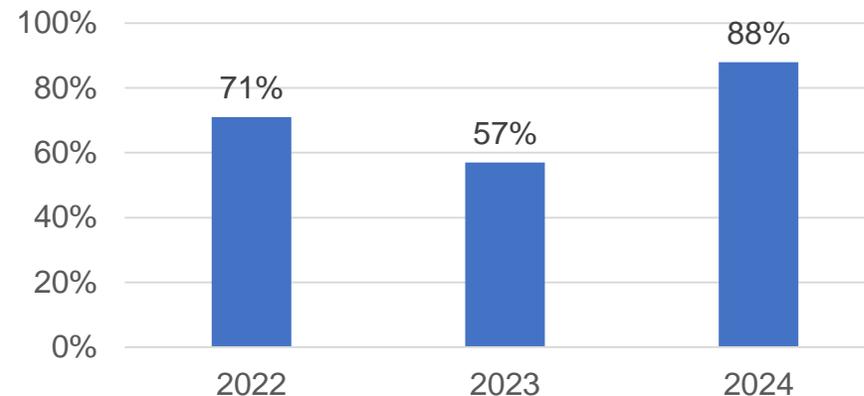
	2022	2023	2024
Tarn et Garonne	12	4	7
Aude	18	7	9

1.3. UN DISPOSITIF SOUVENT SOLLICITÉ TROP TARD

Taux d'éligibilité à la médiation du crédit

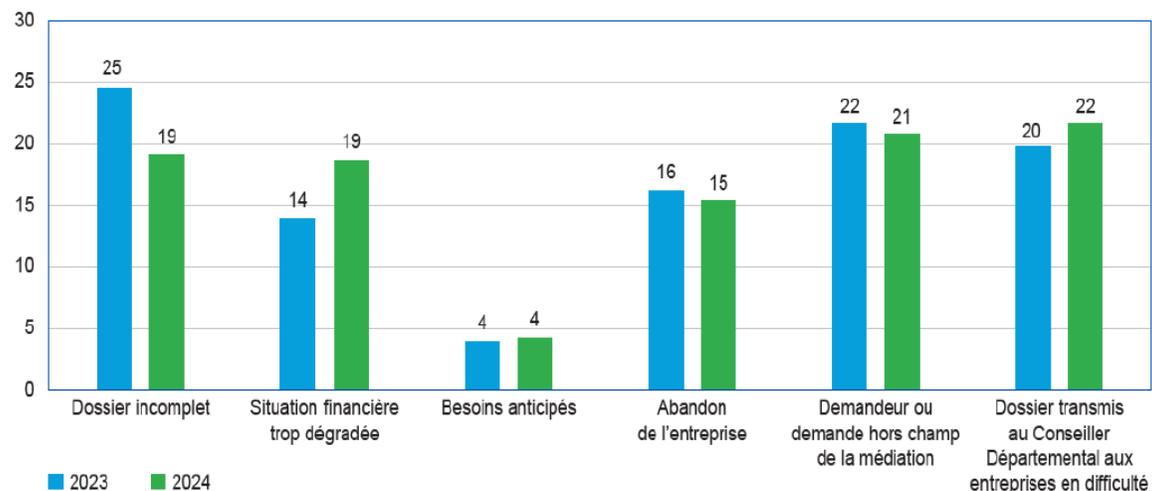


Taux d'éligibilité en Tarn et Garonne



Évolution des motifs d'inéligibilité

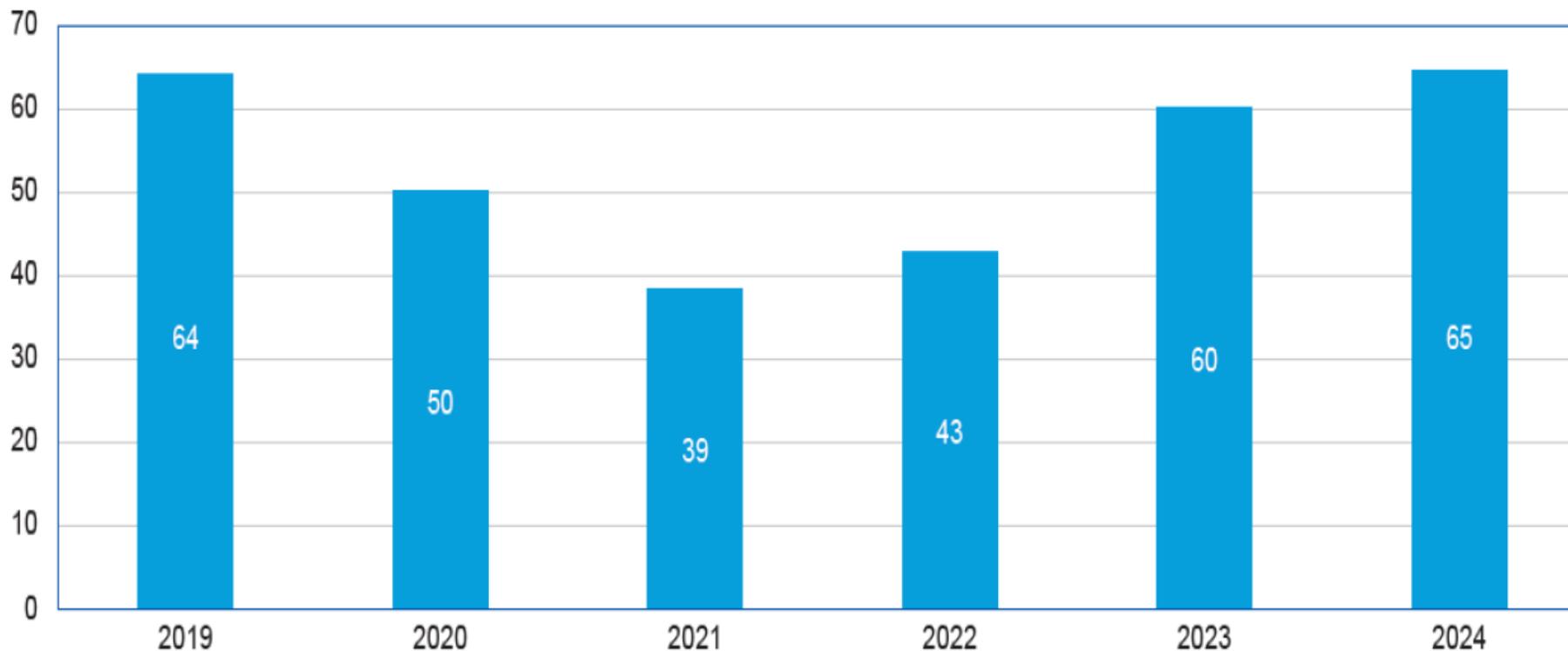
(en pourcentage)



1.4. UN DISPOSITIF EFFICACE SI IL EST SOLLICITÉ ASSEZ TÔT

Taux de succès annuel de la médiation du crédit

(en pourcentage)





2

LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

2.1. LE REMBOURSEMENT DES PGE SE POURSUIT (DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024)

	Octroi		A rembourser		Appels en garantie	
	Occitanie	France	Occitanie	France	Occitanie	France
GE	-	11,2 %	-	7,6 %	-	0,49 %
ETI	14,5 %	14,0 %	28 %	27,1 %	10,2 %	2,90 %
PME	50,5 %	46,6 %	29 %	28,2 %	2,8 %	3,16 %
TPE	34,6 %	27,4 %	28 %	27,8 %	5,7 %	5,49 %
Total	10,6 Mrds	145,1 Mrds	28 %	25,7 %	4,9 %	3,46 %

Hors « divers »

Source : Banque de France – à partir des données de BPI

2.2. LA MÉDIATION DU CRÉDIT POUR OBTENIR UN ÉTALEMENT DU PGE

PGE de moins de 50 000 euros



Saisir directement la médiation du crédit

PGE de plus de 50 000 euros

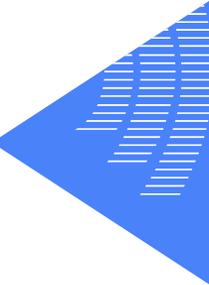


**Saisir au préalable le Conseiller
départemental
aux entreprises en difficulté**

Pour bénéficier de :

1. Un étalement supplémentaire de 2 à 4 ans du PGE
2. Une possibilité de différé en capital de 6 mois du PGE
3. Le maintien de la garantie de l'État pour les banques
4. Une absence de prime de garantie sur la durée supplémentaire
5. Un étalement des autres crédits bancaires
6. Une formalisation des accords de financements à court terme

2.3. LES CONSÉQUENCES D'UNE RESTRUCTURATION



Crédit est en défaut :

1. Arriérés de paiement de plus de 90 jours
2. L'entreprise ne pourra probablement pas s'acquitter intégralement de ses obligations
3. Une restructuration qui conduit à une concession supérieure à 1 %
 - Une concession désigne :
 - une modification des conditions d'une dette
 - un refinancement total ou partiel d'une dette

3

FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS EXISTANTS DE DÉTECTION PRÉCOCE ET DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

3.1. ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Une mission confiée au médiateur des entreprises et au médiateur du crédit

Trois objectifs

Analyser

- Établir un diagnostic de la situation économique et financière des TPE - PME

Faire connaître

- Faire mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté

Écouter

- Appréhender les opportunités et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces dispositifs

Faire connaître

- Faire mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté

Un document mis à disposition : la Boîte à outils du dirigeant

Mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté

La « boîte à outils » du dirigeant

À TOUS LES STADES DE LA VIE DE L'ENTREPRISE



MÉDIATION
DU CRÉDIT

VOUS ÊTES
UNE ENTREPRISE
EN CRÉATION,
EN DÉVELOPPEMENT
OU EN CROISSANCE.



03 ANTICIPATION

Dialoguez avec vos partenaires

- 05 Dotez-vous des outils indispensables à la gestion de votre entreprise

07 ACCOMPAGNEMENT

N'hésitez pas à vous faire accompagner

- 010 Osez le règlement amiable des différends

012 PRÉVENTION

Utilisez les outils de diagnostic

- 014 Ouvrez les portes de la prévention de vos difficultés

3.2. ENSEIGNEMENTS / CONSTATS / PROPOSITIONS D' ACTIONS (1/4)

1. Des TPE-PME résilientes face aux crises, qui se sont adaptées dans un environnement toujours plus tendus mais une **trésorerie fragilisée par les mauvais comportements de paiement**
2. Une approche des entreprises en difficulté trop souvent présentée sous l'**angle des seules défaillances**, sans prendre en compte toutes les dimensions des difficultés (arrêts d'activité, fragilités financières)
3. Des chefs d'entreprise (sans permis d'entreprendre) avec des **insuffisances de formation en gestion**
4. Des acteurs de l'accompagnement très mobilisés mais un **écosystème éclaté**, facteur d'une détection lacunaire et un parcours usager complexe

3.2. ENSEIGNEMENTS / CONSTATS / PROPOSITIONS D' ACTIONS (2/4)

5. Des dispositifs conçus quasi exclusivement dans une approche à l'**initiative des chefs d'entreprise** alors qu'ils peuvent être dans le déni face à des difficultés et ignorent trop souvent les nombreux dispositifs mis à leur disposition pour les aider
6. Les experts-comptables sont un partenaire privilégié mais ils font face à un **exercice illégal** important, une attention parfois moindre portée aux plus petites entreprises et des problèmes pour percevoir des honoraires de conseils quand les TPE-PME commencent à éprouver des difficultés
7. Les banques sont le partenaire financier avec lequel une relation de confiance doit être établie mais elles ne sont **pas toujours totalement transparentes** vis-à-vis de l'entreprise, par exemple quand elles font des déclarations de défaut à la Banque de France
8. Le déni ou la honte de se trouver en situation d'échec entraînent souvent une **saisine trop tardive** des différents acteurs, publics ou privés, qui pourraient aider le chef d'entreprise

3.2. ENSEIGNEMENTS / CONSTATS / PROPOSITIONS D' ACTIONS (3/4) RENFORCER LE RÔLE PRÉVENTIF DU BANQUIER (1/2)

Le banquier est le partenaire financier avec lequel une relation de confiance doit être établie, notamment par un dialogue régulier et le plus en amont possible avec le conseiller.

L'attente du banquier est d'avoir une transparence du chef d'entreprise, facteur clé de la confiance.

A l'inverse, il est important que le banquier tienne un discours de vérité sur l'évaluation qu'il fait de la situation de l'entreprise

Obligations des banques

Communication de la notation interne

Fournir aux entreprises leur notation et une explication, lorsqu'elles en font la demande

Déclaration des défauts à la Banque de France

Déclarer les défauts des entreprises à la Banque de France

- soit en cas d'impayé de la part de l'entreprise
- soit parce que la banque estime qu'il existe un risque de non remboursement

Aucune obligation d'informer les entreprises

3.2. ENSEIGNEMENTS / CONSTATS / PROPOSITIONS D' ACTIONS (4/4) RENFORCER LE RÔLE PRÉVENTIF DU BANQUIER (2/2)

Quelle est la situation en matière de déclaration de défaut ?

- Près de 50 % des déclarations de défaut à la Banque de France sont faites sur le critère de « risque de non remboursement »
- Ce fichage n'est pas obligatoirement connu de l'entreprise (à l'inverse du fichage pour les particuliers) mais il peut l'être pour les entreprises qui ont une cotation Banque de France

La prévention des difficultés serait renforcée si un dialogue approfondi était prévu lorsque cette déclaration de défaut est effectuée puisqu'elle constitue un facteur avancé de risque de difficultés

Quelle recommandation ?

Prévoir une obligation d'information du chef de l'entreprise lorsqu'une déclaration de défaut est faite à la Banque de France, se traduisant par un **dialogue renforcé** avec sa banque sur l'analyse de la situation de l'entreprise